

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 4 décembre 2025

Tavaux - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé GUIBELIN

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 62

Nombre de procurations : 11

Nombre de votants : 73

Date de la convocation : 21 novembre 2025

Date de publication : 11 décembre 2025

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	RYAT Thomas	JABOVISTE Philippe
MICHAUD Dominique	STOLZ Julien	MIRAT Maryline
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	REBILLARD Jean-Michel
DAUBIGNEY Jean-Michel	LACROIX Olivier	BREMOND Gabriel
JEANNET Nathalie	GINDRE Denis	CHAPIN Jean-Paul
MEUGIN Olivier	VERNE Pierre	JEANNEROD Georges
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	DIEBOLT Alain
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	PANNAUX Joël
LEFEVRE Jean-Philippe	PAUVRET Emeric	GUIBELIN Hervé
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	ANTOINE Patricia	MILLIER Cyril
MONNERET Christophe	BERTHAUD Mathieu	DAVID Françoise
ROY Jean-Yves	CHAMPANHET Stéphane	LABOUROT Céline
CALINON Séverine	CUINET Jean-Pierre	SANCEY Pascal
CROISERAT Jean-Luc	DELAINE Isabelle	CALLEGHER Aline
GAGNOUX Jean-Baptiste	DOUZENEL Alexandre	DEJEAN Sylvie
GUIBELIN Marie-Rose	DRAY Frédérique	RIGAUD Fabien
HOFFMANN Maurice	DRUJET Timothée	LEGRAND Jean-Luc
LEPETZ Joëlle	GIROD Isabelle	LAGNIEN Jacques
MANGIN Isabelle	GOMET Nicolas	
PECHINOT Jacques	HERRMANN Nadine	

Conseillers suppléés

THEVENIN Hélène suppléée par BARRET-PAQUES Béatrice	CHEVAUX Bruno suppléé par CLAIROTTE Christian
BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David

Conseillers absents ayant donné procuration

DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à BERTHAUD Mathieu
GERMOND Daniel donne procuration à MANGIN Isabelle
GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à GOMET Nicolas
MARCHAND Sylvette donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire
MBITEL Mohamed donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à ANTOINE Patricia
ROCHE Paul donne procuration à DRAY Frédérique
RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc
JACQUOT Patrick donne procuration à HOFFMANN Maurice
PERNOUX Annie donne procuration à ROY Jean-Yves

Conseillers absents non suppléés et non représentés

GUERRIN Bernard	EMONIN Laurent	MATHEZ Christian
TRONCIN Dominique	HENRY Micheline	SAGET Emmanuel
MATHIOT Agnès	VIVERGE Patrick	GINET Gérard
CHAUTARD Christophe	GRUET Olivier	

Objet : Budget Primitif 2026

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Vu les orientations budgétaires présentées au Conseil Communautaire du 25 septembre 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Générales du 17 novembre 2025,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** les budgets 2026 suivants :

* Budget principal (Nomenclature M57)

SCRUTIN	POUR : 69	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 4	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 11 PROCURATION(S)	

* Budget annexe Zones d'Activités Economiques (Nomenclature M57)

SCRUTIN	POUR : 73	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 11 PROCURATION(S)	

* Budget annexe Transports (Nomenclature M43)

SCRUTIN	POUR : 73	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 11 PROCURATION(S)	

* Budget annexe Assainissement (Nomenclature M49)

SCRUTIN	POUR : 73	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 11 PROCURATION(S)	

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, pour les budgets exécutés selon la nomenclature M57, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel – Chapitre 012), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Il est précisé que ces mouvements ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre et que ces virements feront l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun, puis notifiée au comptable. L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

*Fait à Tavaux, le 4 décembre 2025.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique

Jean-Pascal FICHERE.

